



**Assemblée plénière du Conseil économique, social et
environnemental français**

Construire la Francophonie contemporaine
avec les citoyennes et citoyens

Mardi 12 janvier 2021

Paris, France

Seul le prononcé fait foi

- Monsieur le Président du CESE, cher Patrick Bernasconi
- Monsieur le Ministre, cher Jean-Baptiste Lemoyne
- Monsieur le Président de la Section Affaires européennes et internationales, cher Jean-Marie Cambacérès
- Madame la Rapporteuse, chère Marie-Béatrice Levau
- Monsieur le Président du CESE du Sénégal, M. Idrissa Seck
- Monsieur le Délégué aux affaires francophones, cher Gaël de Maisonneuve
- Monsieur le Délégué général à la langue française et aux langues de France, cher Paul de Sinety
- Mesdames et Messieurs les participants, en vos titres et qualités,

Tout d'abord, meilleurs vœux à toutes et à tous, sur un plan personnel et collectif, en souhaitant à notre pays, à la Francophonie et au monde de surmonter le plus vite possible, les épreuves sanitaires, économiques, sociales, sécuritaires, climatiques que nous sommes en train de traverser.

Malgré tout, il nous faut rester debout, mobilisés et continuer à avancer, coût que coût ! Et plus que jamais nous serrer les coudes.

Nous pouvons compter sur le sens de l'initiative du CESE pour continuer à tracer une voie, une voie d'espoir, en ce début d'année ! La présentation de votre résolution constitue un jalon essentiel sur le chemin qui nous mènera à Djerba en novembre, au 18^e Sommet de la francophonie.

Vous le savez, j'ai toujours été très engagé pour que la société civile - et en particulier la société civile organisée que vous représentez - ait toute sa place dans les processus de décision politique.

Ma présence régulière parmi vous au CESE - je ne vais pas rappeler tout l'historique de ce que nous avons fait ensemble - témoigne de cette conviction que l'action parlementaire doit en permanence être co-construite avec les citoyennes et les citoyens engagés que vous êtes, bien au fait des enjeux dans vos différents secteurs d'activité.

Je vous le dis tout de go : **l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'APF, se reconnaît dans la résolution mise au scrutin cet après-midi !** Elle se

reconnait dans les Objectifs du développement durables cités, dans les objectifs d'égalité femme-homme, de lutte contre les inégalités, d'inclusion numérique, dans le rappel de la Déclaration de Bamako, de ses principes qui nous guident pour l'Etat de droit, la démocratie, la paix, les droits de la personne.

C'est sur cet aspect de la démocratie que l'APF, qui en est la vigie dans l'espace francophone, peut apporter toute sa valeur ajoutée. Et c'est donc sur cette question que j'aimerais axer mon intervention.

Aujourd'hui, **la démocratie représentative est contestée, malmenée.** L'exemple le plus éloquent de ces dernières semaines étant ce qui s'est passé au Congrès américain ! A l'insécurité sociale, économique et culturelle, s'ajoute l'insécurité sanitaire. Si une « société qui vit dans un état d'urgence pérenne ne peut être une société libre », il serait tout aussi illusoire de penser retrouver un monde tel qu'il était.

Les bouleversements que l'on observe sont le symptôme d'un malaise - et peut-être aussi d'une envie, si l'on voit les choses du bon côté - qui doit nous inciter à réinventer notre démocratie représentative. Entre les législateurs et les citoyens, les échanges doivent être permanents.

Les initiatives prises en ce sens par le président de la République, Emmanuel Macron, me semblent porteuses, de la **Convention citoyenne** au panel de citoyens tirés au sort pour suivre la mise en œuvre de la stratégie vaccinale. C'est ainsi aujourd'hui qu'on doit faire de la politique ! En consultant, en concertant, en associant ! Et le CESE y prend sa part.

Dans l'espace francophone et dans le monde, face au risque de naufrage de la démocratie, les élus doivent prendre au mot les citoyens en leur donnant la parole ; les citoyens, retrouver **le sens du mandat représentatif accordé aux élus.**

Loin d'être une restriction de liberté du citoyen, ce mandat d'une durée déterminée, non-impératif, est un acte de responsabilité au service d'un intérêt supérieur : l'intérêt général.

J'appelle à une transformation de la démocratie représentative avec une grande participation citoyenne. Au niveau local ensuite, avec un surcroît de liberté donnée aux régions et collectivités territoriales. La proximité de l'action publique donne des gages d'efficacité.

La réforme du CESE qui va dans le sens de cet esprit d'innovation démocratique, à travers l'intégration de la parole citoyenne aux travaux de la société civile organisée ; la saisine du Conseil par voie de pétition facilitée et ouverte aux jeunes ; une consolidation de la coopération avec les territoires ; à cet égard, en France comme en Francophonie, la décentralisation doit devenir une réalité et se traduire par un renforcement des pouvoirs locaux et régionaux.

Il nous appartient à tous de contribuer à ce modèle de gouvernance innovant, agile et dynamique pour qu'ensemble États, gouvernements, parlements et société civile, nous puissions dessiner un projet politique partagé en faveur de l'émancipation de tous et le respect de l'universalité des droits humains et de la planète. **Comme l'écrivait Alexis de Tocqueville, « il n'est pas de grands hommes sans vertu ; sans respect des droits il n'y a pas de grands peuples » !**

Au sein des institutions de la Francophonie, il convient d'adosser les actions aux Objectifs du Développement durable et d'intégrer la société civile organisée et les citoyens dans ce nouveau modèle de gouvernance qu'il nous reste à construire.

<p>Cette résolution s'inscrit dans cette démarche. Nous la soutiendrons avec l'APF. La résolution aborde également la question du numérique.</p>

Rapprocher les parlementaires de la société civile est une nécessité que le numérique peut faciliter. C'est un outil que l'APF, à travers son programme NORIA devenu « Numérique APF », utilise depuis plusieurs années, et qui pourrait être encore davantage mobilisé.

Dans nos pays, inégalement dotés en infrastructures, l'inclusion numérique doit demeurer une priorité de l'action francophone.

Mais le numérique a ses dérives. L'exutoire des radicalismes que constituent aujourd'hui les réseaux sociaux ne peut être confondu avec une expression qualitative des citoyens.

Le numérique, s'il est devenu indispensable, n'est pas non plus une baguette magique ! Son usage doit être raisonné, maîtrisé, encadré. Et je pense que l'une des bonnes nouvelles de 2021 serait la fin de l'anonymat sur Internet et les réseaux sociaux, qui autorise un déversoir de haines et une désinformation.

<p>Un dernier mot sur la société civile francophone : Il faut être davantage à l'écoute de ses initiatives !</p>

Je veux d'ailleurs remercier et féliciter Gaël de Maisonneuve qui mène un travail formidable en ce sens !

Toutefois, au niveau multilatéral, la réunion épisodique de la Conférence des OING ne saurait suffire à mon sens à matérialiser ce lien entre la Francophonie institutionnelle et la francophonie civile, souvent associative, qui a accompagné, parfois précédé, souvent dynamisé, la construction institutionnelle.

Dans cette quête d'efficacité, de synergies, de leviers d'action, mais aussi de mise en commun de l'intelligence collective, **la résolution du CESE mise au scrutin aujourd'hui est une contribution significative.**

Je veux saluer la démarche de la consultation jeunesse voulue par la Secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, et à laquelle l'APF a pris sa part. 10 000 jeunes de notre espace francophone ont été amenés à exprimer leurs aspirations. **Au-delà de cette consultation qui pourrait donner lieu à une véritable Convention citoyenne francophone, dans une optique intergénérationnelle, l'UCESIF - j'ai déjà eu l'occasion de le dire - pourrait devenir un organe consultatif de la Francophonie.**

Au-delà des intentions, il faut des mécanismes opérationnels qui facilitent les échanges de vue et favorisent l'addition de moyens au service d'objectifs

communs. En clair, il faut inventer un mécanisme de concertation, qui pourrait prendre la forme d'une **plateforme de collaboration numérique**, pour mettre en relation les différents acteurs, les consulter, les impliquer.

Rien ne remplace évidemment les réunions et les manifestations physiques, gelées par la crise sanitaire. Et je crois, à cet égard, que le « Comité Francophonie », créé au sein du CESE et qui rassemble sur une base régulière les acteurs nationaux de la francophonie, institutionnels ou issus de la société civile, devrait inspirer d'autres CESE ! Idem pour la journée de la Francophonie au CESE.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, **la Francophonie de demain devra se construire autour du triptyque Gouvernement / Parlement / Société civile organisée.** Le prochain Sommet de la Francophonie doit donner lieu à des initiatives concrètes en ce sens.

La Francophonie est appelée, dans le contexte sanitaire et économique actuel, à devenir **plus politique, c'est-à-dire tournée vers les besoins et les attentes des peuples.**

Le défi est que nous puissions porter collectivement ces ambitions, d'un même cœur, pour faire mûrir le grand projet francophone. Nous avons encore du chemin à faire pour mieux adapter les institutions francophones aux enjeux du XXI^e siècle.

Mettons-nous, dès maintenant, en chemin vers Djerba ! Pour une Francophonie plus visible, plus populaire, plus représentative ! Etats, Gouvernements, parlements, acteurs de la société civile organisée, c'est ENSEMBLE que nous relèverons ces grands défis !

Avec Jean de la Fontaine, abordons l'année 2021 de son 400^e anniversaire de naissance à Château-Thierry avec énergie, détermination, et comme toujours, avec le sens du collectif !